

Communiqué de presse

Sujet	Initiative populaire «Oui à la médecine de famille»
Renseignements	Thomas Weibel, conseiller national, Tél. +41 78 602 13 57 Laurent Seydoux, vice-président, Tél. +41 79 203 74 05
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	6 mars 2013

Les Vert'libéraux soutiennent le contre-projet à l'initiative pour la médecine de famille en tant qu'une étape essentielle vers le renforcement des soins médicaux de base

Les Vert'libéraux rejettent l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», mais soutiennent le contre-projet direct. S'il est clair que l'initiative traite d'un sujet important, les Vert'libéraux estiment qu'il est faux d'accorder des privilèges constitutionnels à une profession particulière. Le contre-projet direct à l'initiative est défini de manière plus large et inscrit la totalité des soins médicaux de base dans la Constitution, ce qui contribue à assurer les soins médicaux de base pour la population.

La population suisse vieillit. Les personnes âgées ont de plus en plus de problèmes médicaux chroniques interférents et devant être traités de manière interdisciplinaire. Dans le domaine médical, ce sont les médecins de famille qui maîtrisent le mieux cette interdisciplinarité. Dans quelques années, lorsque les générations ayant connu un fort taux de natalité vieilliront, la demande de ces compétences n'en sera que plus élevée. A l'opposé de ce constat, l'attractivité du métier de médecin de famille s'est constamment détériorée au cours des dernières années.

Les Vert'libéraux reconnaissent que l'initiative sur la médecine de famille souhaite pallier à cette mauvaise évolution. Cependant, il est également clair que la Constitution ne doit pas contenir des privilèges accordés à une certaine profession – le cas de l'agriculture ne peut servir d'exemple. C'est pour cette raison qu'un contre-projet a été légitimement élaboré. Celui-ci a pour but de promouvoir et de régler la médecine de base dans sa totalité. Par ce biais, ce sera non seulement le rôle des médecins de famille qui se verra renforcé, mais également celui des autres prestataires de services médicaux de base.

Il est important que les interventions de l'Etat se limitent aux domaines où elles sont absolument indispensables. C'est pourquoi il est légitime que cette nouvelle compétence fédérale soit une «compétence potestative» et non pas une obligation. Par ailleurs, les Vert'libéraux estiment que le caractère ouvert du cercle des métiers concernés est une bonne chose, dans la mesure où il permet à la Confédération d'agir de manière flexible en cas de besoin.

En tant que mesure d'accompagnement du contre-projet direct, les Vert'libéraux soutiennent également la motion déposée par la commission CSSS pour le renforcement de la médecine de famille, dans la mesure où celle-ci devrait permettre aux initiants de retirer leur initiative populaire. Du point de vue des Vert'libéraux, la mise en œuvre du schéma directeur ne devrait pas aller dans le sens de régulations supplémentaires, mais plutôt prévoir des incitations financières sous la forme d'adaptations tarifaires.